

## Avis Financier

### Mise en conformité au Label ISR et aux orientations ESMA dites « Fund Naming »

Les porteurs de parts des Fonds Commun de Placement (FCP) suivants, dont la société de gestion est Société Générale Gestion, sont informés des modifications suivantes :

**Le nouveau référentiel du Label d'Etat ISR** (Investissement Socialement Responsable) dit V3 est entré en application le 1<sup>er</sup> mars 2024 et devient effectif pour tout audit de suivi et de renouvellement de label ISR à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les nouvelles directives relatives au label ISR V3 intègrent désormais une dimension climat dans son socle et renforcent la sélectivité sur les critères environnementaux, sociaux et sociétaux, ainsi que de gouvernance.

En application des **nouvelles orientations européennes** (ESMA 34-472-440), publiées le 14 mai 2024, sur les noms des fonds utilisant des termes liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou à la durabilité, les entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le climat (gaz, pétrole, ...) seront exclues des portefeuilles de ces FCP (il s'agit des exclusions prévues à l'article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil).

Liste des FCP concernés par ces deux évolutions :

- SG ACTIONS EURO RENDEMENT ISR
- SG AMUNDI ACTIONS EUROPE ENVIRONNEMENT
- SG AMUNDI OBLIG ENTREPRISES EURO ISR
- SG AMUNDI MONETAIRE ISR
- SG TRESORERIE 6 MOIS

Liste des FCP concernés par la seule application des nouvelles contraintes du label ISR V3 :

- SG AMUNDI ACTIONS MONDE EAU

FCP concerné par la seule application des contraintes ESMA dites « Fund Naming » :

- SG AMUNDI OBLIGATIONS VERTES

Ces modifications relatives aux fonds cités ci-dessus sont mises en œuvre à compter du 20 décembre 2024.

Elles ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les autres caractéristiques des Fonds demeurent inchangées.

Nous vous invitons à prendre connaissance des prospectus et Documents d'Informations Clés (DIC) des Fonds, lesquels seront mis à jour pour tenir compte de ces évolutions sur le site internet [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr) à compter du 20 décembre 2024.

Vous y trouverez également des informations supplémentaires relatives à votre Fonds, avec les différents reportings et rapports réglementaires.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.